

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

N°76

Objet : RENOUELEMENT
DU PROJET EDUCATIF
TERRITORIAL DE
SEPTEMBRE 2024 A AOUT
2027

Rapporteur :
Mme Céline CHASSIN

Date de la Séance :

11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :

5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry	pouvoir à	Sarah SABOURIN
NKOUKA MILANDOU		

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 05

Membres absents : 04

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N° 76

OBJET : RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE SEPTEMBRE 2024 A AOUT 2027

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'éducation et notamment ses articles L551-1 et R551-13,
VU la circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013,
VU la délibération n°60 du conseil municipal du 30 juin 2021 approuvant la convention relative à la mise en place du nouveau projet éducatif territorial 2021-2024,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 02/12/2024

Considérant la proposition des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines de renouveler le Projet Educatif Territorial pour la commune d'Achères de septembre 2024 à août 2027,
Considérant l'intérêt que la ville porte à ce projet pour les jeunes Achérois,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement du Projet Educatif Territorial pour la commune d'Achères de septembre 2024 à août 2027.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le Projet Educatif Territorial pour la commune d'Achères de septembre 2024 à août 2027.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

